

**DATE DE CONVOCATION** : 6 Juin 2019

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGIER- J.P. SIMON – K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU – G. MICHELY - N. ARILLA - P. ORMÈCHE- S. HIBON-MINET – P. FRÉON – J.P. ZUCCHI - - C. MESLIER - C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU- F. SARDIN

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR** : E. GARNIER donne pouvoir à K. GAI – K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: E. GARNIER – K. PERROIS – E. RAMBEAU – S. LABROUSSE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : S. HIBON-MINET

**OBJET : BUDGET CŒUR DE PAYS - DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2019 par le Conseil Municipal du 26 mars 2019, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de modifications d'opérations d'ordre de la part de Monsieur le Trésorier.

Monsieur le Maire en donne lecture et commente :

Chapitre	Article	Désignation	Montant
FONCTIONNEMENT - Dépenses			
023	023	Virement à la section d'investissement	- 110.00 €
042	6811	Dotations aux amortissements	110.00 €
			- €

Chapitre	Article	Désignation	Montant
INVESTISSEMENT - Recettes			
021	021	Virement de la section d'investissement	- 110.00 €
040	28184	Dotations aux amortissements	110.00 €
			- €

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 21 VOIX POUR** décide :

✓ d'adopter les modifications de crédits présentés sous la décision modificative n° 1, de charger Monsieur le Maire de transmettre au Comptable Public la présente délibération pour sa prise en charge.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Signataire  
Jean-Louis LEVESQUE  
Maire